



**DEPARTEMENT**  
**MEUSE**  
**ARRONDISSEMENT**  
**COMMERCY**  
Canton de DIEUE SUR MEUSE

**Commune de LEVONCOURT**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
Des délibérations du Conseil Municipal du 14 octobre 2022

Le 14 octobre 2022 à 20H00, le Conseil Municipal étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Marie-Pierre VERDUN, Maire.

Etaient présents : DAILLY Sylvie, JACQUEMET Stéphane, JACQUEMIN Jérémy, THIRION Aline, VERDUN Marie-Pierre,

Etaient excusés :

JACQUEMET Jean-Pierre qui a donné pouvoir à VERDUN Marie-Pierre,  
WILLIE Annick, qui a donné pouvoir à THIRION Aline

Il a été procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du comité.

Mme Sylvie DAILLY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**OBJET** : AVENANT A LA DELIBERATION DU 4 MARS 2022 « DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (02/2022) » (31/22)

Madame le Maire propose de prendre un avenant sur la délibération du 4 mars 2022 relative aux autorisations de délégations données au maire.

Il faut rajouter aux délégations attribuées :

- Le Maire est chargé pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal, de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil accepte la délégation demandée.

Date de la convocation : 04 10 2022  
Nombre de membres : 07  
Nombre de présents : 05  
Nombre de votants : 07 dont 2 pouvoirs

Certifiée exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la transmission en  
Préfecture le 13 décembre 2022 et de la  
Publication le 13 décembre 2022

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme

Le Maire,

